



Mon conjoint a quitté le domicile

Par **celine9580**, le **08/05/2009** à **13:31**

Bonjour, rnje suis actuellement locataire d'un studio sur bezons, je l'ai loué avec mon ami, mais il est parti donc je me retrouve toute seul avec le loyer et pour l'instant sans ressource mais avec une embauche pour le mois de juin. J'aimerais le dire à l'agence. Donc je voudrais savoir si l'agence immobilière a le droit de me mettre dehors le fait que je n'ai pas de ressource pour l'instant? rnmerci

Par **Paula**, le **09/05/2009** à **10:17**

Bonjour, rnSi votre ami était également titulaire du bail, avec vous-même, il doit continuer à régler les loyers car la clause de solidarité doit apparaître sur le bail. En principe elle y est toujours. Vérifiez. rnA défaut et puisque vous avez une embauche prochainement, voyez avec l'Agence si elle accepterait un petit retard de paiement de loyer. rnTrès cordialement.